



Lille, le 17 mai 2019

## **POLLUTION DE L'AIR DANS LE NORD: LE NIVEAU D'INFORMATION ET DE RECOMMANDATION ATTEINT DEMAIN SUR LE DÉPARTEMENT – PRENEZ LES MESURES NÉCESSAIRES EN ANTICIPATION!**



Le département du Nord est touché par un épisode de pollution aux particules fines du aux conditions météorologiques. Le niveau d'information et de recommandation sera atteint demain sur le département. En fonction de l'évolution des conditions météorologiques et en l'absence d'amélioration de la situation, Michel Lalande, préfet du Nord, pourra prescrire des mesures obligatoires et notamment, à compter de lundi, la mise en place de la circulation différenciée sur les 12 communes de la MEL. Dès aujourd'hui, il demande à l'ensemble des habitants de prendre en anticipation des mesures de prévention afin d'éviter le recours à la contrainte.

Le préfet recommande, pour atténuer les émissions de polluants :

- de limiter l'usage des véhicules automobiles ;
- de réduire les vitesses sur les voies rapides et autoroutes de 20km/h ;
- de respecter l'interdiction de brûlage de déchets verts.

Il est conseillé aux personnes vulnérables (femmes enceintes, nourrissons, jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, insuffisants cardiaques, personnes asthmatiques...) ou toute personne se reconnaissant comme sensible lors des pics de pollution et/ ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics, de :

- de prendre conseil auprès d'un professionnel de santé, en cas de gêne respiratoire ou cardiaque ;
- de privilégier des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort ;
- de prendre conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement médical doit être adapté le cas échéant.

Les prévisions sur l'évolution de la qualité de l'air sont disponibles sur le [site internet de l'Atmo Hauts de- France](#). Les recommandations sanitaires sont disponibles sur le [site internet du ministère de la Santé](#).